

ram'dames

JOURNAL DU RELAIS FAMILLES - ASSISTANTES MATERNELLES

C.C.A.S. DE BAUME-LES-DAMES

n°56 - juillet / août 2009



Crédit photo : P. Renard

sommaire

DOSSIER

- À faire "dans le coin" cet été... 2
- L'administration de médicaments 3

INFORMATIONS

- Rappel : les enfants et le soleil 3
- Questions/réponses : le CDD 3
- Permanences à l'Espace Jacques MERY 4

LA VIE DU RELAIS

- Animations Ribambelle 4
- Ateliers bricolage 4
- Réunion RAM / assistantes maternelles 4
- Formation continue "Éveil de l'enfant" 4
- Recette : gaspacho de fruits d'été 4

RELAIS FAMILLES ASSISTANTES MATERNELLES

Espace Jacques MERY
8 rue de l'Église
25110 Baume-les-Dames

Tél. 03 81 84 42 34

ram@baume-les-dames.org

Votre ram'dames téléchargeable
sur www.baume-les-dames.org
et sur www.cc-paysrougemont.fr

édito

Bonjour à toutes et à tous !



oilà !, l'été est enfin arrivé, et avec lui la saison des vacances !

Beaucoup d'entre nous vont s'absenter pour goûter aux joies d'un repos bien mérité !

Ah... les vacances ! L'occasion de flâner, de rêvasser, de prendre son temps...

Mais les vacances sont également propices à la découverte d'activités en tous genres qui se déroulent tout près de chez nous et que je vous propose dans ce nouveau ram'dames.

Il ne me reste plus qu'à vous laisser découvrir les prochains rendez-vous du relais et vous souhaiter à toutes et à tous, petits et grands, d'excellentes vacances !

Cynthia RENARD
Responsable du Relais

C'EST L'ÉTÉ, TROIS PETITS MOUSTIQUES...

C'est l'été
Trois petits moustiques
m'ont piqué
Un sur le front
Un sur le nez
et le troisième au bout du pied

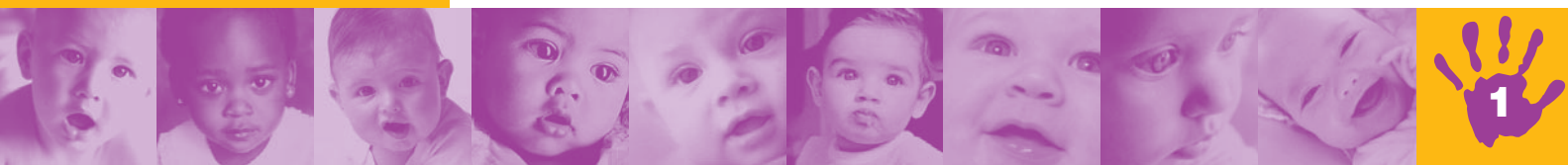
Trois petits boutons
ont poussé
Un sur le front
Un sur le nez
Et le troisième au bout du pied

Me voilà tout défiguré...
C'est l'été !



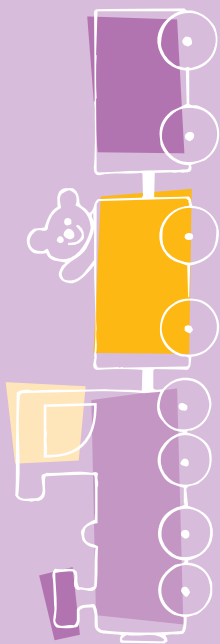
Fermeture du Relais

Du 27 au 31 juillet
(travail administratif)
et du 3 au 21 août inclus.



À FAIRE "DANS LE COIN" CET ÉTÉ

dossier



BAUME-LES-DAMES ET ENVIRONS

FÊTE PATRONALE

Du samedi 4
au mercredi 8 juillet
Place de l'Europe



FEU D'ARTIFICE

Lundi 13 juillet à 22 h
rond-point Jouffroy
d'Abbas, suivi d'un bal
populaire au centre ville



PISCINE INTERCOMMUNALE

Ouverture : tous les jours
de 10 h à 19 h
du 13 juin au 30 août

Tarifs :

Enfant de 5 à 16 ans : 0,80 €

Adulte : 2,80 €

Etudiant : 1,20 €

Abonnement adulte 10 tickets : 22 €

Famille nombreuse 10 tickets : 10 €



LES ÉCURIES DE LA GRANGE

Balade en poney

Contact :

03 81 84 17 45

ou 06 81 12 01 24



DOUBS

PARC DE LOISIRS « LES CAMPAINES »

Une multitude de jeux nichés dans
un parc de 4 hectares, à la cam-
pagne, pour vivre une journée
agréable en famille.

Où ? Accolans

(6 km de l'Isle-sur-le-Doubs)

Ouverture : du 1^{er} juillet
au 31 août de 11 h à 19 h

Tarifs : 9,50 € par personne

Gratuit pour les enfants de moins
de 3 ans

Contact : 03 81 96 39 08

ou 06 73 84 87 57

ou www.lescampaines.com

DINO-ZOO

Parc boisé de 12 hectares où des
scènes de la vie préhistorique pré-
sentent une centaine d'animaux et
de personnages légendaires ;
animations préhistoriques ;
cinéma "4D"...

Où ? à Charbonnières-les-Sapins

Ouverture de 10 h à 19 h

Tarifs : 9,50 € - Enfants 7,50 €

Contact : 03 81 59 31 31

Infos visites : 03 81 59 27 05

ou www.dino-zoo.com



PARC DU CHIEN POLAIRE

Visite guidée du parc animalier
peuplé d'une meute de 40 chiens
eskimos

Où ? à Chauv-Neuve

Plein tarif : 7,00 €

Contact : 03 81 69 20 20

ou www.parcduchienpolaire.com



HIPPOCAMPO

Parc d'aventure pour les enfants
de 3 à 13 ans.

Où ? à Montbéliard

Ouverture tous les jours
de 10 h à 19 h

Tarifs : Enfant 9 € accès illimité

Accompagnateur gratuit

Contact : 03 81 90 56 56

ou www.hippocampo.fr



PARC SCIENTIFIQUE DU PRES LA ROSE

Labyrinthe de verdure, roller parc,
boule de granit, cadran solaire,
Pavillon des Sciences...

Où ? à Montbéliard

Ouverture du lundi au vendredi

de 10 h à 19 h et les samedis,

dimanches et jours fériés

de 14 h à 19 h

Contact : 03 81 91 46 83

ou www.pavillon-sciences.com



JURA

JARDIN FANTASTIQUE

Où ? à Saint-Maur

Ouverture de 10 h à 19 h

Contact : 03 84 44 26 35

ou www.jardinfantastique.fr



HAUTE-SAÔNE

LUDOLAC

Parc aquatique
pour les petits et les plus grands !

Où ? à Vesoul

Ouverture tous les jours

de 11 h à 20 h

Tarifs :

Enfants 2,50 € - Adultes 3,50 €

Contact : 03 84 97 50 50

ou www.vesoul.fr



JUILLET

Du 26 juin au 15 juillet

LE 9^E FESTIVAL DU FILM DE JEUNESSE

Où ? à Dole

15 à 20 films destinés à un public
jeune et familial, cinéma plein air,
ateliers d'initiation au cinéma...

Renseignements

au 03 84 82 00 35

ou sur <http://mjcddole.chez.com>



Du 14 au 17 juillet

LE 20^E FESTIVAL IDEKLIC

Où ? à Moirans-en-Montagne (39)

Festival international pour l'enfant,
parrainé par Henri Dès,
avec ateliers, spectacle de rue...

Le rendez-vous incontournable
pour les enfants et les adultes,
autour du thème "Le temps"

Renseignements

03 84 42 00 28 / www.ideklic.fr



AOÛT

Du 20 au 23 août

LE 9^E FESTIVAL DES MÔMES

Où ? à Montbéliard

Spectacles, ateliers créativité,
espaces animés... pour créer,
jouer et apprendre.

Manifestation culturelle
et éducative à découvrir

et partager en famille
dans les rues de Montbéliard.

Renseignements

au 03 81 91 86 26

ou sur www.festivaldesmomes.fr



L'ADMINISTRATION DE MÉDICAMENTS

Lorsque la maladie arrive, l'enfant change de comportement (fatigue ou, au contraire, excitation, pleurs...). Le parent va alors chercher à limiter l'aggravation et l'inconfort par l'administration de médicaments adaptés au poids et à l'âge de l'enfant. Mais, qu'en est-il des gestes à adopter par une assistante maternelle en cas de survenue de petits maux ? Plusieurs situations peuvent apparaître au cours de l'accueil d'un enfant.

La survenue d'une douleur, une élévation de la température corporelle, de petits maux

Un exemple : la fièvre. C'est un symptôme correspondant à l'élévation anormale de la température au-dessus de 38°. Elle constitue une réaction naturelle de l'organisme et un moyen de défense contre les agressions microbiennes ou virales. Une température élevée peut être à l'origine de graves complications telles que la déshydratation, les convulsions fébriles. Chez l'enfant, la fièvre se manifeste par différents signes : joues rouges, front chaud, yeux brillants, perte d'appétit, somnolence...

Les conduites à tenir sont :

- d'abord de prendre la température (si possible avec le thermomètre de l'enfant),
- le dévêtir, le rafraîchir avec un gant humidifié à l'eau tiède,
- le faire boire par petites quantités,
- prévenir les parents et vérifier qu'ils ne lui ont pas déjà administré un antipyrétique,
- **uniquement si une ordonnance au nom de l'enfant vous a été remise par les parents, donner le traitement adapté contre la fièvre** (qui a une durée limitée dans le temps),
- surveiller l'évolution de la fièvre et de l'état de santé de l'enfant. Si elle évolue (39° ou plus), il est important d'appeler rapidement les parents. S'ils ne sont pas joignables, il faudra faire appel au médecin précisé au contrat de travail.

De même, lors de la survenue d'un symptôme chez l'enfant (diarrhée, vomissements...), il est impératif d'adapter les



conditions de prise en charge de l'enfant (faire boire en de nombreuses petites quantités, modifier le régime alimentaire...) et de **prendre contact avec les parents** (ou avec le médecin, en dernier recours).

L'administration de médicaments suite à un diagnostic établi par un médecin

Le Code de la Santé Publique réserve aux médecins, chirurgiens-dentistes, sages-femmes et infirmiers le droit d'administrer des médicaments. Néanmoins, selon un avis du Conseil d'Etat du 9 mars 1999,

« l'aide à la prise de médicaments n'est pas considérée comme un acte médical, mais comme un acte de la vie courante lorsque la prise de médicaments est laissée par le médecin prescripteur à l'initiative du malade ou de sa famille, et lorsque le mode d'administration ne nécessite pas d'apprentissage et ne présente pas de difficultés particulières ». C'est dans ce cadre que l'assistante maternelle peut intervenir. Néanmoins, elle assume seule, à titre personnel, l'entière responsabilité, civile et pénale, de l'acte.

Aussi, en aucun cas, elle ne pourra donner de médicaments à un enfant sans ordonnance actualisée, au nom de l'enfant, ou sans protocole (fièvre, poussée dentaire, coup sans plaie, érythème fessier...).

Il est important de pouvoir aborder et renseigner ce sujet lors de l'établissement du contrat de travail et de le mettre à jour régulièrement.

Source : L'assmat n°77, avril 2009

LES ENFANTS ET LE SOLEIL

Des précautions simples permettent d'éviter les risques d'insolation et de déshydratation, risques d'autant plus à craindre que l'enfant est plus jeune.

- Éviter l'exposition au soleil entre 12 heures et 16 heures.

1



- Penser que la crème solaire ne suffit pas à se protéger du soleil.

2



- Couvrir de vêtements légers (tee-shirt), d'un chapeau à larges bords et de lunettes de soleil.

3



- Rechercher l'ombre, sous les arbres ou autres abris.

4



- Boire régulièrement et en quantité suffisante.

5



QUESTIONS / RÉPONSES

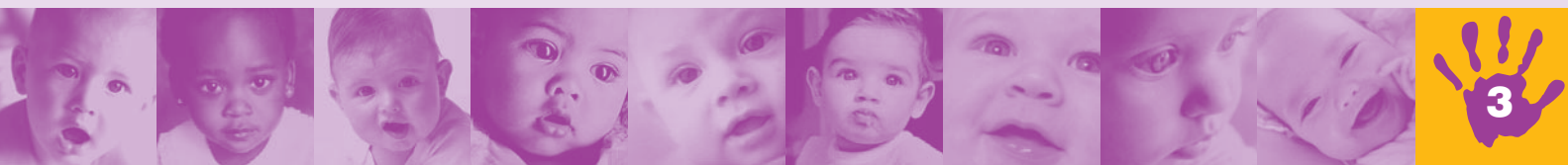
Dans quels cas peut-on embaucher une assistante maternelle sous CDD ?

- **Votre assistante maternelle est absente** (maladie, congés, formation, etc.), vous pouvez conclure un contrat à durée déterminée pour remplacer tout salarié absent, quel que soit le motif, sauf s'il s'agit d'une grève.
- **Votre assistante maternelle est passée provisoirement à temps partiel** (congé parental d'éducation, temps partiel pour création ou reprise d'entreprise...), le recours à un CDD est possible durant cette période.
- **Votre assistante maternelle vous a quitté**, vous souhaitez embaucher en CDI une autre personne qui ne pourra être disponible que dans quelques mois, ou il ne reste que quelques mois avant que votre enfant soit scolarisé et vous n'aurez plus besoin de le faire garder ? Vous pouvez dans l'attente employer une assistante maternelle en CDD.
- **Vous venez de trouver un emploi lui aussi à durée déterminée**, vous ne souhaitez recourir à une assistante maternelle que

durant cette période ? Le CDD est dans ce cas aussi, possible.

Source : www.casamape.fr

Remarque de votre RAM : Le contrat à durée déterminée ne peut être conclu que dans un cadre très précis. Il ne saurait pourvoir de façon durable un emploi temporaire. Le CDD est encadré par des règles propres. Ainsi, un CDD mal rédigé peut être requalifié en CDI par un juge et peut entraîner une sanction pénale pour l'employeur.





ANIMATIONS À LA RIBAMBELLE

Votre RAM vous rappelle que les temps d'animation à la halte-garderie "la Ribambelle" sont ouverts à toutes les assistantes maternelles du Pays Baumois et du Pays de Rougemont, sans inscription préalable. De 9 h à 11 h, les vendredis 3, 10, 17, et 24 juillet 2009.

A noter : pas d'animation le 31 juillet et durant le mois d'août 2009.

RÉUNION RAM / ASSISTANTES MATERNELLES

Le jeudi 9 juillet 2009 à 20 h 30 : poursuite de la réflexion sur les pratiques professionnelles des AM et sur la rédaction du nouveau livret d'accueil.

ATELIERS BRICOLAGE

Vous aimez le bricolage ? Vous souhaitez partager votre savoir-faire avec d'autres AM et en faire profiter d'autres enfants ? Vous souhaitez bénéficier des savoir-faire de vos collègues ? Depuis le mois de mai, les AM bénéficient d'une salle à l'Espace Jacques MERY les lundis et / ou mardis matins de 9 h à 10 h 45 (selon un planning défini en partenariat avec le RAM) pour des ateliers bricolage enfants / AM. Renseignements au 03 81 84 42 34.

FORMATION CONTINUE DES AM

La première session de formation vient de prendre fin, elle a réuni 5 assistantes maternelles.

Suite à une forte demande, une nouvelle session de formation se déroulera à Baume-les-Dames les samedis 12, 19 et 26 septembre 2009 toujours sur le thème de l'éveil de l'enfant. Il reste encore quelques places disponibles, n'hésitez pas à vous inscrire au 03 81 84 42 34 ou par mail : ram@baume-les-dames.org

INFORMATIONS

Permanences à l'Espace Jacques MERY : CIDFF, CAF et CPAM

CIDFF (permanences juridiques gratuites) : les 2^e et 4^e mardis de chaque mois, l'après-midi

Permanences à venir : les mardis 11 et 25 août 2009
Rendez-vous à prendre au préalable au CCAS : 03 81 84 75 10

CAF : tous les vendredis de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h

CPAM : tous les jeudis de 9 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30

RECETTE : GASPACHO DE FRUITS D'ÉTÉ

Préparation : 40 mn

Ingrédients (6 pers.) :

- 1 kg de fraises
- 500 g de framboises
- 2 pêches
- 150 g de groseilles
- 15 cl de lait
- 6 tranches de pain d'épice
- 80 g de sucre glace
- 1 cuillère à soupe d'huile d'olive



Préparation :

Ebouillantez les pêches. Pelez, dénoyauitez-les et coupez-les en lamelles. Egrappez les groseilles. Equeutez les fraises. Mixez les fraises, la moitié des groseilles et des framboises avec l'huile d'olive, le lait et le sucre glace. Versez ce mélange dans une coupe transparente et éparpillez les lamelles de pêches, le reste des fruits et les cubes de pain d'épice.

infos

Ce journal d'information est rédigé par Cynthia Renard, responsable du Relais. Si vous souhaitez participer à sa rédaction, merci de prendre contact avec le Relais.

Directeur de la publication :

Augustin Guillot
Président du C.C.A.S.

Responsable de la rédaction :

Cynthia Renard

Maquette et impression :

Imprimerie Simon - Omans

Dépôt légal : juin 2009
Imprimé à 300 exemplaires

ISSN : 1775-9188

■ PAYS BAUMOIS

• Espace MÉRY :
RAM / Halte-garderie
"La Ribambelle",
permanences CAF et CPAM

• Centre Barbier :
C.C.A.S. de la ville
de Baume-les-Dames /
Centre de Loisirs

• Mairie de Baume-les-Dames

• Bibliothèque

• Centre médico-social
de Baume-les-Dames

■ COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE ROUGEMONT

• Locaux de la CCPR

• Locaux du CMS

- **Rappel du secteur d'intervention du Relais**
- **Communauté de communes du Pays Baumois :** Adam-lès-Passavant, Aïsey, Autechaux, Baume-les-Dames, Bretigney-Notre-Dame, Côtebrune, Cusance, Esnans, Fontenotte, Fourbanne, Grosbois, Guillon-les-Bains, Hyèvre-Magny, Hyèvre-Paroisse, Lomont-sur-Crête, Luxiol, Passavant, Pont-les-Moulins, Saint-Juan, Silley-Bléfond, Vergranne, Verne, Villers-Saint-Martin et Voillans.
- **Pays de Rougemont :** Abbenans, Avilly, Cubrial, Cubry, Cuse-et-Adrisans, Fontenelle-Montby, Gondénans-Montby, Gondénans-les-Moulins,

Gouhelans, Huanne-Montmartin, Mésandans, Mondon, Montagney-Servigney, Montussaint, Nans, Puessans, Rillans, Rognon, Romain, Rougemont, Tallans, Tournans, Trouvans, Uzelle, Viéthorey.

Horaires de permanence

MARDI : de 9 h à 11 h : permanence téléphonique / de 14 h à 16 h : accueils sans RDV / de 16 h à 18 h : accueils sur RDV uniquement.

JEUDI : de 9 h à 11 h 30 : permanence délocalisée à Rougemont (CCPR), joignable

au 03 81 86 08 32 / de 13 h 30 à 16 h 30 : permanence téléphonique.

VENDREDI : de 9 h à 11 h : animation à la Ribambelle / de 14 h à 15 h : accueils sans RDV / de 15 h 30 à 17 h : accueils sur RDV uniquement.

Vous êtes assistant(e) maternel(le) ou parents, vous avez la possibilité de recevoir le journal d'informations du Relais, tous les 2 mois à votre domicile. Pour cela, il vous suffit de faire parvenir au Relais 6 enveloppes (format A4 ou A5) timbrées à 0,90 € et libellées à votre adresse.

Le Relais est géré par le C.C.A.S. de Baume-les-Dames ; il fonctionne grâce au soutien financier de la Caisse d'Allocations Familiales, du Conseil général du Doubs, de la Ville de Baume-les-Dames et de la Communauté de Communes du Pays de Rougemont.

C.C.A.S. de Baume-les-Dames
7 rue Barbier
25110 Baume-les-Dames

